

- d) **rétablir le Programme des propositions spontanées et ramener son budget à son niveau annuel antérieur de 25 millions de dollars. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants.**

## **B. Mega-projet scientifique**

Compte tenu des compressions budgétaires actuelles, le Comité craint que l'appui du fédéral aux projets scientifiques à fort coefficient de capital ait un effet préjudiciable sur l'ensemble des efforts scientifiques au Canada. Le Comité estime qu'il est préférable de soutenir un large éventail de petits programmes plutôt que de concentrer les ressources sur un nombre réduit de projets à grand déploiement. Par conséquent :

3. **Le Comité recommande qu'on envisage l'exécution de mega-projets scientifiques uniquement dans le contexte des priorités et critères établis, et que le financement de tels projets ne se fasse pas au détriment de l'infrastructure scientifique nationale de base.**

## **C. Stabiliser les programmes fédéraux**

Les activités fédérales ont une grande incidence sur le niveau des investissements privés dans la recherche et le développement au Canada. Ce phénomène est directement perceptible dans le soutien financier du gouvernement, et il l'est aussi indirectement dans les nombreux services dont bénéficie la R-D. Bon nombre des activités de recherche du secteur privé sont planifiées en conséquence. Vu la grande fluctuation des niveaux de dépenses fédérales, les taux de roulement élevés chez les hauts fonctionnaires d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et les fréquents changements apportés aux critères des programmes, il est difficile au secteur privé de mettre en oeuvre des projets de recherche à long terme. Le Comité croit que les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement y gagneraient si la portée des plans de dépenses fédérales était à plus long terme et si les changements au niveau des programmes et de la haute direction étaient moins fréquents.

4. **Le Comité recommande que le gouvernement fédéral réduise le taux de renouvellement de ses programmes et du personnel à Industrie, Sciences et Technologie Canada afin d'assurer une stabilité pour la planification à long terme dans le secteur de la recherche et du développement.**
5. **Afin que soit réduit au minimum l'incertitude relative au financement dans la communauté scientifique, le Comité recommande que le**